

PRESENTS : BRIDE Denis, COMTE Thierry, DUMONT Xavier, GAILLARD Gilles, DAVID Eric, JAUD Daniel, JOURNEAUX Cyrille, MOREY Pierre, PAGET Pierre-Gilles, PERROD Isabelle, ROSELE Séverine ROULIN Patrick, VACELET Denise.

ABSENTE EXCUSEE : CRAUSAZ Lilia.

SECRETAIRE DE SEANCE : JOURNEAUX Cyrille.

➤ **Approbation des comptes administratifs unique 'CFU) – exercice 2024 de la commune et du budget eau.**

COMMUNE :

Le conseil municipal approuve le compte administratif unique 2024 qui s'élève à un résultat positif de

155 448.41 €. Le conseil municipal prend acte que le résultat de la section d'investissement est négative et qu'il y a lieu d'affecter des crédits à l'article 1068 d'un montant de 226 865.27 €.

EAU : (Village Fétigny)

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2024 qui s'élève à un résultat positif de 31 789.31 €. Il prend acte que le résultat de la section d'investissement est positif et qu'il n'y a pas lieu d'affecter des crédits à l'article 1068

➤ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025.**

Le conseil municipal vote le budget 2025 pour un montant de 604 023.41 € en fonctionnement et 700 118.41 € en investissement.

➤ **VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU 2025.**

Le conseil municipal vote le budget eau 2025 pour un montant de 27 438.55 € en fonctionnement et 13 409.18 € en investissement.

➤ **VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025.**

Le conseil municipal vote à l'unanimité les taux d'imposition comme suit :

Taxe foncière bâti : 31.03 %

Taxe foncière non bâti : 12.98 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8.79%

Les taux sont inchangés par contre les bases ont augmenté.

➤ RPQS Eau Fétigny et des 2 Syndicats

Le Code Général des Collectivités Territoriales par son article L.2224-5, impose, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Le conseil municipal approuve le RPQS 2024 de la régie d'eau de Fétigny et prend connaissance des RPQS du SIE LAVAL DANFIA et du SIAEP du valouson.

➤ Débat sur les orientations du PADD du PLUI secteur Jura sud.

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) doit avoir lieu dans au sein de chacune des communes membres de Terre d'Émeraude et au sein du Conseil Communautaire au moins deux mois avant l'arrêt du projet de PLUI conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme,

Entendu l'exposé du Maire concernant les trois axes stratégiques de développement projetés au PADD ainsi que les principaux objectifs fixés mis à jour et les orientations générales qui en résultent :

AXE 1 : Structurer le territoire et s'engager en faveur d'un développement équilibré

Objectif 1 : Tendre vers un équilibre entre l'habitat et l'économie

- Maintenir la population existante tout en permettant d'accueillir de nouvelles populations
- Optimiser le foncier pour répondre à un besoin économique et de logements

Objectif 2 : Renforcer l'armature territoriale en prévoyant une mixité fonctionnelle

- Préserver et développer une offre de services et d'équipements destinée à la population
- Maîtriser et limiter l'urbanisation en extension d'un point de vue fonctionnel et paysager
- Considérer les pôles d'attractivité extérieurs dans le développement du territoire

Objectif 3 : Adapter et améliorer l'offre en logement

- Adapter l'offre de logements pour répondre à la diversité des besoins et s'adapter aux cycles de vie des habitants
- Améliorer la qualité du parc de logements et lutter contre la précarité énergétique des ménages
- Résorber la vacance et les problèmes liés aux résidences secondaires sur le territoire
- Lutter contre l'imperméabilisation des sols

Objectif 4 : Améliorer les mobilités et les déplacements

- Développer des alternatives à l'usage de la voiture individuelle
- Développer les modes actifs tout en sécurisant les cheminements
- Favoriser des pôles de mobilité autour de Moirans-en-Montagne, Jeurre, Coyron, Vaux-Lès-Saint-Claude et Meussia

Objectif 5 : Affirmer une offre commerciale équilibrée et de proximité

- Promouvoir un commerce durable, intégré et de proximité
- Encadrer l'implantation des grandes surfaces commerciales tout en favorisant la mixité fonctionnelle
- Chercher la maîtrise de l'artificialisation vis-à-vis des grandes surfaces commerciales
- Développer une offre commerciale innovante et résiliente

AXE 2 : Affirmer Jura Sud comme un pôle économique et touristique

Objectif 1 : Développer le tissu économique local en pérennisant les entreprises présentes et en accueillant de nouveaux établissements

- Favoriser l'implantation et le développement d'activités industrielles et artisanales
- Développer des espaces de coopération économique
- Encourager l'innovation et les techniques de savoir-faire locaux

Objectif 2 : Optimiser l'offre touristique

- Maintenir les activités de loisir et contenir l'offre d'hébergement
- Préserver et développer une offre touristique familiale forte en appui avec l'image du « Pays de l'enfant » et la filière « Lacs, cascades et rivières »
- Accompagner et aménager les opérations de valorisation culturelle et touristique

Objectif 3 : Conforter et diversifier les activités agricoles et sylvicoles

- Donner les conditions favorables au maintien et à l'installation des exploitations agricoles
- Préserver les espaces agricoles identifiés comme stratégiques
- Considérer et préserver la filière bois des profondes mutations en cours

AXE 3 : Révéler le patrimoine naturel, culturel et architectural pour mieux le protéger et le valoriser

Objectif 1 : Préserver le cadre environnemental du territoire et sa biodiversité

- Protéger les réservoirs de biodiversité prioritaires
- Préserver les réservoirs de biodiversité secondaires
- Maintenir la mosaïque de milieux relais (prairies, pré-bois, haies...)
- Lutter contre les espèces invasives
- Préserver l'ensemble des berges des cours d'eau
- Mettre en place des solutions pour résorber les fractures écologiques au sein de la trame verte et bleue

Objectif 2 : Sécuriser les ressources naturelles en identifiant les risques potentiels

- Protéger les secteurs concernés par des périmètres de protection de captages d'eau
- Prévoir un développement en adéquation avec les ressources disponibles en eau potable en optimisant les réseaux existants
- Améliorer les dispositifs d'assainissement collectif et non collectif
- Préserver une bonne qualité de l'air sur le territoire
- Prendre en compte les secteurs à risques identifiés (PPRI, rupture du barrage, etc.) et ceux où des nuisances et/ou pollutions sont recensées
- Développer une résilience face au développement des feux de forêt et des risques en lien avec le dérèglement climatique
- Inscrire le territoire dans une démarche de sobriété énergétique et climatique
- Assurer un développement d'énergie renouvelable sur le territoire

Objectif 3 : Garantir un cadre de vie agréable

- Prendre en compte les spécificités morphologiques et architecturales du territoire pour construire un développement urbain respectueux des paysages
- Prendre en compte l'environnement naturel, géographique et bâti pour travailler sur l'insertion des nouvelles constructions
- Préserver les structures paysagères locales, qui fondent l'identité paysagère du Jura
- Maintenir les espaces de respiration (jardins, potagers, vergers, parcs...) présents dans la plupart des villages
- Développer les espaces publics dans les zones d'habitat et mettre en valeur des lieux de rencontre et de convivialité

Après cet exposé, le Maire déclare le débat ouvert.

Compte-rendu des échanges :

Le conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexée le projet de PADD. La délibération sera transmise en préfecture et fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois.

➤ **Questions et informations diverses.**

- Journée citoyenne le 17 mai 2025
- PLUI Petite montagne : Arinthod/Saint Julien 9HA de dents creuses, entre 2021 et 2040 création de 25 logements par an ; A l'heure actuelle 2.1 personnes par logement et en 2040 1.85 personnes. 39 HA de terrain ont été consommé entre 2011 et 2021, il faut réduire la consommation de terrains de 50.9% soit 21HA 50 de possible puis 15 HA jusqu'en 2031. On est autour de 10% de logement vacant, l'objectif du SCoT est de 7% de vacances en 2041.
- Projet d'achat Terrain savigna ZI 38 pour réaliser 2 parcelles constructibles. L'ancien pèse lait situé ZI 39 appartient à monsieur WALTHER Hubert, il souhaite vendre son bien à la commune, il s'agit d'une maison en l'état de 70 m2 dont 45 m2 habitable. Il faut définir un prix et lui faire une proposition. Cela permettrait à la commune de réaliser l'évacuation des eaux pluviales des parcelles contiguës.
- Logement du milieu ancienne cure Savigna 4 B rue de la Croix Mayet, la commune demande des devis pour l'installation d'une pompe à chaleur en remplacement de la chaudière au gaz qui s'avère être un moyen de chauffage onéreux.
- La défense incendie au Moulin de Savigna va être terminée.
- Devis pour l'achat d'un frigo à la salle de l'ancienne mairie à Savigna.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22 heures 00.

Le Maire
M. COMTE Thierry

Le secrétaire de séance
M. JOURNEAUX Cyrille

